

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 163/01

ÉFAI – 010425 – ASA 37/009/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES DE TORTURE

SRI LANKA

**Karupaiya Suntharerasa, 18 ans
Sivarasa Sasikumar, 20 ans**

Londres, le 3 juillet 2001

Karupaiya Suntharerasa et Sivarasa Sasikumar n'ont pas été revus depuis le 9 juin, date à laquelle ils ont été emmenés aux fins d'interrogatoires par un groupe politique armé qui collabore avec l'armée sri-lankaise. Ils risquent fort d'être torturés et Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ».

Karupaiya Suntharerasa s'était rendu dans un camp de la *People's Liberation Organization of Tamil Eelam* (PLOTE, Organisation populaire de libération de l'Eelam tamoul) connu sous le nom de « Malai Maligai », à Rambaikulam, pour s'enquérir du sort d'une autre personne détenue dans ce camp. Celle-ci a été relâchée depuis, mais on est sans nouvelles de Karupaiya Suntharerasa.

Sivarasa Sasikumar vit, quant à lui, avec ses parents au centre social de Sithamberapuram, un camp qui accueille des personnes déplacées en attente de réinstallation. Il faisait la queue pour être photographié, en vue de l'établissement de certains documents destinés à sa réinstallation, lorsqu'un membre de la PLOTE l'a abordé et lui a ordonné, en présence de nombreux témoins, de l'accompagner au camp local de cette organisation, à Sithamberapuram.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les personnes appréhendées par les groupes armés tamouls qui collaborent avec les forces de sécurité à Sri Lanka, tels que la PLOTE, sont fréquemment victimes de torture ou de « disparitions » en captivité. Nombre d'individus « disparus » sont présumés avoir perdu la vie après avoir été torturés dans des lieux de détention secrets.

Les forces de sécurité sri-lankaises continuent à tolérer (sinon à encourager) les opérations de recherches et les contrôles systématiques de civils auxquels procèdent les membres de groupes armés tamouls. Ces pratiques se traduisent fréquemment par de multiples violations des droits humains, notamment par des arrestations illégales, des périodes de détention prolongée, des actes de torture, des « disparitions » et des exécutions extrajudiciaires.

Jusqu'en mai 2000, les autorités sri-lankaises étaient juridiquement tenues de porter à l'attention du public la localisation de tous les lieux de détention par le biais d'une publication au journal officiel. Depuis l'adoption de nouveaux règlements d'exception, cette publication n'a plus un caractère obligatoire, et il est maintenant possible d'incarcérer des personnes en toute légalité dans des lieux qui ne sont pas officiellement prévus à cet effet. Amnesty International craint que la suppression de ce garde-fou juridique ne se traduise par une multiplication des cas de personnes torturées en détention secrète.

Des milliers de personnes déplacées sur le territoire sri-lankais vivent dans le district de Vavuniya. Les forces de sécurité et les groupes armés tamouls qui collaborent avec elles contribuent activement aux efforts déployés en vue d'identifier les membres des *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) qui pourraient se trouver parmi ces personnes déplacées. Ce groupe armé d'opposition revendique la création d'un État indépendant (Eelam) dans le nord et l'est de Sri Lanka, où il lutte contre les forces gouvernementales.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Karupaiya Suntharerasa et de Sivarasa Sasikumar, dont on est sans nouvelles depuis qu'ils ont été interrogés par la *People's Liberation Organization of Tamil Eelam* (PLOTE, Organisation populaire de libération de l'Eelam tamoul) le 9 juin 2001 ;
- exhortez les autorités à révéler où ils se trouvent ;
- demandez qu'ils soient immédiatement relâchés, à moins qu'ils ne soient transférés dans un lieu de détention placé sous l'autorité de l'État sri-lankais, inculpés d'infractions prévues par la loi, et autorisés à entrer en contact avec leurs proches, à consulter des avocats et à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les responsables de leur « disparition » présumée soient déférés à la justice ;
- demandez que soit rétablie l'obligation de porter à l'attention du public la localisation de tous les lieux de détention par le biais d'une publication au journal officiel.

APPELS À :

Présidente de la République :

President Chandrika Bandaranaike Kumaratunga
Presidential Secretariat
Colombo 1, Sri Lanka

Télégrammes : President Kumaratunga, Colombo, Sri Lanka

Fax : + 94 1 33 37 03

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Madame la Présidente
de la République,

Commandant des forces armées :

Lieutenant-General Lionel Balagalle
Army Commander
Army Headquarters
Flagstaff Street
Colombo 1, Sri Lanka

Télégrammes : Commander of the Army, Colombo,
Sri Lanka

Fax : + 94 1 44 00 87

Formule d'appel : *Dear Army Commander*, / Mon Général,
(si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme
qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques de Sri Lanka dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 14 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*